UNSActualités SNCF

N°1

Spécial accident du 16 octobre : où en sommes-nous ? Point d'étape, par l'UNSA-Ferroviaire

Paris, la Fédération Unsa-Ferroviaire, le 20 octobre 2019

Le droit de retrait est garanti au salarié par le Code du Travail et chaque salarié peut l'exercer en fonction de son ressenti d'un danger grave et imminent vis-à-vis de sa santé ou de sa vie.

La crise qui a secoué la SNCF depuis vendredi dernier, a été déclenchée par la collision le 16 octobre d'un TER avec un convoi exceptionnel bloqué sur un passage à niveau sur la ligne Reims-Charleville en Champagne-Ardenne.

Le choc frontal a endommagé le fonctionnement d'un organe de sécurité majeur soit l'émission du Système d'Alerte Radio (SAR) émis par la Radio Sol Train (RST) qui aurait dû rester inviolable. Celui ci permet d'arrêter d'urgence les autres trains circulant dans la même zone en cas d'accident ou d'incident grave.

UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS
Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65

En 2015, sur le même type d'Autorail à Grande Capacité (AGC), le heurt de plusieurs vaches en Normandie avait endommagé tout le système de freinage et conduit à une dérive du train sur plusieurs kilomètres.

La question s'est posée cette semaine, d'appliquer un principe de précaution pour tous les matériels de type AGC. La SNCF a décidé de ne pas prendre de mesure conservatoire, en attendant les résultats des enquêtes sur l'accident et de l'expertise technique sur l'AGC accidenté.

L'expertise livrera son verdict dans quelques semaines. Si elle montre que l'endommagement de la Radio Sol Train (RST) lors du choc, provient de circonstances exceptionnelles qui ont une probabilité de se reproduire de moins de 1/100 000 (le niveau de fiabilité minimum en sécurité ferroviaire), il n'y aura pas de mesure à prendre.

En revanche, si elle montre, une situation de fragilité des organes de sécurité des AGC, les mesures de précaution ajournées aujourd'hui deviendront impératives, en attendant que tout le parc d'AGC soit fiabilisé.

Le droit de retrait est une situation qui ne peut s'inscrire dans la durée. La circulation des trains à la SNCF devrait progressivement revenir à la normale.

L'UNSA-Ferroviaire a relayé et continue de relayer les inquiétudes des Agents De Conduite (ADC), des Agents du Service Commercial Trains (ASCT) ainsi que de leurs encadrants.

L'UNSA-Ferroviaire a su également alerter les usagers des risques ferroviaires encourus.

L'UNSA-Ferroviaire a porté à la connaissance du public et des usagers, les raisons profondes de la crise. Elle sera attentive aux résultats des enquêtes et de l'expertise technique déclenchée à la suite de l'accident, et exigera des mesures concrètes et pérennes pour que la sécurité ferroviaire reste assurée en toutes circonstances.

L'UNSA-Ferroviaire sera attentive au sort des agents afin qu'ils ne soient pas sanctionnés.

Si tel était le cas, l'UNSA-Ferroviaire défendra les salariés concernés.

UNSA
Par vous, pour vous !
Ferroviaire